

Déchetteries : Le SMDO oriente les usagers professionnels vers des sites privés mieux adaptés à leurs activités

Madame, Monsieur,

Loin de "bannir" les usagers professionnels de certaines de ses déchetteries, comme l'affirme un article du Parisien, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) les oriente depuis le 3 avril vers quatre nouveaux sites privés mieux adaptés à leurs activités. L'accès à vingt-quatre déchetteries du SMDO reste autorisé aux professionnels.

Cette décision fait suite à une délibération prise en comité syndical le 8 décembre 2022 et votée par la majorité.

Depuis 2001, faute d'exutoires à destination des professionnels, les déchetteries du SMDO se sont ouvertes à eux, à l'époque à la demande de la préfecture de l'Oise. Cette ouverture de l'accès leur a permis de trouver des solutions locales, mais est venue contrarier le bon fonctionnement de ces installations, obligeant parfois leur fermeture soudaine pour cause de saturation et pénalisant alors l'ensemble des usagers.

Le SMDO a limité l'accès des professionnels à ses déchetteries situées à moins de 20 minutes de ces exutoires privés pour revenir à sa vocation, les déchets ménagers, ne pas entrer sur le champ concurrentiel et permettre un essor des installations privées.

Les structures privées dédiées aux professionnels assurent des horaires d'ouverture plus étendus, ne limitent pas les volumes, disposent de facilité de vidage, permettent de déposer des catégories de déchets plus importantes, sans oublier la pesée de ces derniers. Ces sites, réservés aux professionnels, assurent un maillage plus important en équipements dédiés.

La fin de l'accès aux professionnels à 16 déchetteries du SMDO (Brenouille, Creil, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu-d'Esserent, Laigneville, Bury, Méru, Le Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Laboissière-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Abbecourt, Villers-Saint-Sépulcre, Breteuil, Ansaouvillers et Froissy) est largement compensée par l'ouverture de ces quatre déchetteries privées situées à Nogent-sur-Oise, Saint-Just-en-Chaussée, Bornel et Allonne (liste non exhaustive, pouvant évoluer en fonction de l'ouverture de nouveaux sites privés).

Quant aux risques d'augmentation de dépôts sauvages pointés par certains maires, le SMDO tient à souligner : une immense partie des professionnels se comporte bien et ils doivent pouvoir justifier auprès de l'administration du traitement des déchets produits par leur activité.

Catherine CARLUY BOCQUET

Catherine CARLUY BOCQUET

Notification presse

Le 21/04/2023 10:39

CONTACT

Catherine CARLUY BOCQUET — Directrice de la communication

06 17 45 66 15 · catherine.carluybocquet@smdoise.fr